

Image not found or type unknown



date pour poser congé paternité

Par **mattmattmatt**, le **20/11/2012** à **21:45**

Bonjour, je travaille du lundi au samedi avec un jour de repos qui tourne. J'aimerais poser mes 11 jours de congé paternité du mardi au vendredi de la semaine suivante et ainsi accolé un lundi en jour de repos pour la 1ère semaine et un samedi toujours en repos la 2ème semaine afin d'avoir 2 semaines consécutives. Mon employeur peut-il m'obliger de commencer ce congé un lundi? Cordialement

Par **P.M.**, le **20/11/2012** à **23:06**

Bonjour,
Normalement, l'employeur ne peut ni modifier les dates ni les reporter si vous indiquez les dates de début et de fin et respectez les modalités de prise du congé paternité...